

# PROCÈS VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 7 décembre 2015 à 19h30

Etaient présents :

Mmes et MM. GIRARDEAU. DÉRIGNY. GUILLEMOT. LEGER. GAUDINEAU Alain. LEMONNIER. BRUNET. KUPIECKI. GAUDINEAU Valérie. ARAUJO. HOAREAU. MOINE. ROUSSELLE. MARTIN. OMER.

Absents et représentés :

Mme DEGENNES donne procuration à M. DÉRIGNY

Mme PROUST donne procuration à M. LEGER

Mme CLIMENT donne procuration Mme GUILLEMOT

M. DOUROUX donne procuration à M. BRUNET

Mme HOAREAU Natacha a été élue secrétaire de séance.

Mlle BOURBON Emyline, secrétaire générale participe à la séance

---

Monsieur le Maire ouvre la séance en faisant l'appel nominal de chaque conseiller municipal. Le quorum étant atteint, il est proposé d'élire le secrétaire de séance. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, désigne Madame Natacha HOAREAU comme secrétaire de séance.

Le Conseil adopte l'ordre du jour suivant :

1. Budget commune : décision modificative.

**1. DECISION MODIFICATIVE N° 8- DELIB. N°1**

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses

Cpte 6411	+	8 000.00
Cpte 6451	+	10 000.00
Cpte 60621	-	9 000.00
Cpte 61523	-	9 000.00
		<b>0.00</b>

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil accepte la décision modificative n°8 concernant le budget de la commune.

Fin du conseil municipal à 20h05.

Affichage le 10 Décembre 2015